



DATE 28/07/2020
CONTACT Dr. Paul Pardon
TEL.
E-MAIL

Aux Directeurs généraux, Médecins-chefs, Directeurs du Département infirmier, Pharmaciens hospitaliers et Coordinateurs des Plans d'Urgences des Hôpitaux généraux et universitaires et des Hôpitaux psychiatriques

**Pour information aux hôpitaux de réadaptation
Pour information aux Fédérations hospitalières
Pour information aux Gouverneurs**

OBJET Covid-19 – Enquête relative aux équipements de protection individuelle dans les hôpitaux généraux et universitaires et les hôpitaux psychiatriques.

Madame, Monsieur le Directeur général,
Madame, Monsieur le Médecin-chef,
Madame, Monsieur le Directeur du Département infirmier,
Madame, Monsieur le Pharmacien hospitalier,
Madame, Monsieur le Coordinateur du PUH,

Compte tenu de la tendance actuelle du nombre d'infections par COVID-19 en Belgique, il est conseillé d'accorder une attention particulière au matériel nécessaire afin de garantir que les soins soient prodigués aux patients dans les conditions les plus optimales.

Depuis la première vague de l'épidémie de COVID-19, nous savons que la dépendance à l'égard des équipements de protection individuelle et leur disponibilité sont une préoccupation importante, tant pour le gouvernement que pour les prestataires de soins et les institutions.

Les entités ont conclu des accords mutuels sur la constitution de stocks stratégiques d'urgence.

Les différentes autorités et niveaux de pouvoir sont d'avis que les hôpitaux devraient disposer de leur propre stock leur permettant de couvrir une période de trois mois à occupation maximale pour les patients COVID (cf. capacité occupée dans la phase 2 de la deuxième vague). Des attentes similaires ont été fixées, par exemple, pour les établissements de soins aux personnes âgées.

Compte tenu de la situation actuelle, nous souhaitons procéder à une évaluation intermédiaire des niveaux de stocks dans le secteur hospitalier. L'AFMPS réalise déjà une enquête mensuelle similaire en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

Dans ce cadre, nous organisons une enquête visant à ce que chaque hôpital communique son stock d'équipements de protection individuelle pour le vendredi 31 juillet 2020.

La base juridique de cette demande est l'Arrêté royal concernant un flux d'information correct et en temps voulu sur les chiffres de patients COVID-19, la capacité de traitement dans les hôpitaux et les stocks de matériel de protection individuelle, publié le 6 mai 2020.

L'enquête comprend un rapport sur les éléments suivants :

- Masques buccaux chirurgicaux,
- FFP2/FFP3,
- Gants,
- Lunettes de protection,
- Blouses de protection.

Le stock demandé doit être indiqué par pièce au moment de la déclaration.

Nous vous demandons d'utiliser [l'application existante](#). Afin de préciser qu'il s'agit d'une enquête et non d'une commande réelle, nous vous demandons de toujours saisir "1" comme quantité commandée. Ce n'est qu'alors que le stock peut être saisi. Veuillez donc ignorer l'e-mail de confirmation de la "commande" que vous recevrez.

Nous vous demandons d'introduire les données demandées dans l'application au plus tard le vendredi 31 juillet à 18h00.

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération.

Si vous avez des questions spécifiques concernant cette lettre, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : soins.hospitaliers@aviq.be .

Dr. Paul Pardon
Chief Medical Officer
Belgique, Président du Risk
Management Group

Pedro Facon
Pour le Comité
Hospital & Transport
Surge Capacity

Prof. Dr. Erika Vlieghe
Pour le Comité
scientifique

Prof. Dr. Geert Meyfroidt
Président de la Société belge
de médecine intensive